



# Empreinte climatique du système alimentaire de l'UE

**Mars 2021 - (AAC 2021-06)**



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie l'UE pour son soutien financier.

Le « Pacte vert » européen définit comment faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050. Il s'agit de réduire l'empreinte environnementale et climatique du système alimentaire de l'UE. Le secteur de l'aquaculture peut y contribuer en améliorant l'utilisation des ressources aquatiques, en promouvant de nouvelles sources de protéines et en poursuivant le développement de systèmes aquacoles à faible empreinte carbone.

Le secteur de l'aquaculture de l'UE est diversifié en termes d'espèces et de technologies d'élevage. L'impact sur le climat peut être mesuré de différentes manières (p. ex., par kilo de nourriture, par kg de protéines, par calorie, par portion, etc.), et l'absence de méthodologie commune pour évaluer l'impact sur le climat complique la comparaison des différents types de produits de l'aquaculture sur le marché de l'UE – importés et élevés au sein de l'UE.

Les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) par kg de chair comestible en sortie d'exploitation provenant de la pisciculture sont similaires à celles de la viande de porc et de la viande de poulet de chair, mais il peut y avoir des variations importantes. Les bivalves, les algues et les algues marines présentent les émissions les plus faibles, car ils dépendent de la nourriture naturelle de leur environnement<sup>1</sup>.

La recommandation du CCA sur l'empreinte climatique du système alimentaire de l'UE est donc prioritaire. Tout d'abord, le CCA souligne la nécessité d'un « outil LCA » commun à l'UE pour quantifier l'impact climatique au niveau de l'exploitation, et propose qu'un tel outil suive à la fois les normes du GIEC et la méthode PEF.

Ensuite, le CCA :

1. Invite la Commission européenne à rédiger une Politique Alimentaire Commune visant à réduire l'empreinte environnementale et climatique du système alimentaire de l'UE afin de faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050.
2. Souligne l'importance d'explorer les options permettant d'améliorer l'économie circulaire dans l'aquaculture (fumier de poisson, utilisation des prises accidentelles de pêche, déchets, etc.)

---

<sup>1</sup> *Quantifying greenhouse gas emissions from global aquaculture, Macleod et al, Nature Scientific Reports (2020) 10.*

3. Souligne l'importance d'explorer de nouvelles formes d'efficacité énergétique et de production d'énergie, telles que la mise en œuvre de panneaux solaires et le couplage de microcentrales hydro-électriques ou éoliennes dans les exploitations aquacoles.
4. Propose d'introduire des politiques nationales et européennes pour promouvoir des marchés publics respectueux du climat.
5. Souligne la nécessité de veiller à ce que les produits de la mer importés qui ne respectent pas les normes environnementales de l'UE ne soient pas autorisés à entrer sur les marchés de l'UE ; souligne que l'introduction de normes minimales de durabilité constitue un point de départ.
6. Propose d'élaborer et de promouvoir un nouveau cadre européen d'étiquetage des aliments durables.
7. Soutient les mesures visant à réduire la dépendance à l'égard des produits alimentaires critiques pour l'alimentation animale (p. ex., soja cultivé sur des terres déboisées) en favorisant les produits alimentaires alternatifs issus d'un approvisionnement responsable, tels que les insectes, les stocks d'aliments marins (p. ex., algues) et les sous-produits de la bioéconomie (p. ex., déchets de poisson).
8. Encourage la poursuite du développement de systèmes d'aquaculture à faibles émissions de GES.



**Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)**

Rue de l'Industrie 11, 1000 Bruxelles, Belgique

Tél.: +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : [secretariat@aac-europe.org](mailto:secretariat@aac-europe.org)

Twitter : @aac\_europe

[www.aac-europe.org](http://www.aac-europe.org)